



Le 28 septembre 2011

Procès-verbal de la réunion n° 3 du Conseil d'Administration du 20 septembre 2011

Présents : Mmes, I. Delrue, D. Sonveaux, Mrs JP. Delchef (Président), M. Collard (Trésorier général), A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice-président), B. Scherpereel, L. Lopez (Secrétaire général)

Excusée : D.Doyen (raison familiale)

La réunion se déroule à l'ADEPS de Jambes et débute à 18 heures.

Monsieur Yvan Slangen, Directeur Marketing & Sponsoring, participe à la réunion pour le point 1.

Avant de commencer ses travaux, le conseil d'administration retrace le parcours de toutes les équipes nationales de jeunes aux différents championnats d'Europe.

- Il tient particulièrement à féliciter les **U18 filles** pour leur titre de champion d'Europe qui constitue la première et la plus haute récompense conquise pour une équipe nationale belge ;
- il applaudit les **U16 filles** pour le second titre consécutif de vice-champion d'Europe ;
- le parcours des **U20 garçons**, arrêté en ½ finales en division 2 laisse bon nombre de regrets ;
- les 7^{ième} place des **U20 filles**, 9^{ième} place des **U18 garçons** et 10^{ième} place des **U16 garçons** en D2 doivent permettre d'envisager un avenir meilleur.

Il souligne la participation de l'équipe nationale messieurs à la phase finale du championnat d'Europe pour la première fois depuis 18 ans.

1. Reconduction du contrat Ethias

Le contrat actuel de sponsoring avec Ethias se termine au 31 décembre 2011. Ethias a contacté l'AWBB et la VBL pour lui faire part de ses intentions.

Ethias souhaite se profiler comme le major sponsor de tout le Basket, du basket professionnel au basket amateur. Une conférence de presse est organisée en ce sens le 23 septembre 2011 avec le logo « assurément basket ».

Ethias souhaite avoir un accord de principe de toutes les entités basket avant le 23 septembre 2011.

Après différentes questions et remarques, le Conseil d'Administration marque son accord de principe, à la majorité, pour la reconduction de la convention avec Ethias.

2. Démission de Jacques Monsieur

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte du courrier reçu. Ils remercient Jacques pour les services rendus à l'AWBB en général et au Conseil d'Administration en particulier.

Après un large débat, ils décident de compléter le conseil d'administration par la voie de la cooptation.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 août 2011

Le PV de la réunion du CDA du 27/08/2011 tel que publié le 09/09/2011 est approuvé à l'unanimité par les membres.

4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du CDA du 27 août 2011

Toutes les décisions prises lors du dernier Conseil d'Administration ont été suivies d'effet.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des différents courriers rédigés à cet effet

12.1 Demande de licence technique stagiaire de niveau 2 pour Thomas Lambert.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général.

14.1 Demande de dérogation du club Anciens 13

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision de ne pas donner de dérogation au club, compte tenu des possibilités d'évoluer dans des clubs voisins et de l'absence d'un projet de basket féminin à long terme.

14.2 Demande de dérogation du club BCS 23

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision de ne pas donner de dérogation au club compte tenu des possibilités d'évoluer dans des clubs voisins et de l'absence d'un projet de basket féminin à long terme.

14.3 Demande de dérogation du club La Chenaie

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision de demander un complément d'information au club avant toute prise de décision définitive.

14.4 Demande de dérogation du club Waterloo

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision, d'octroyer la dérogation au club compte tenu de l'existence d'un projet de basket féminin à long terme.

14.5 Demande de dérogation du club Gaulois Ombret

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision d'octroyer la dérogation au joueur concerné.

14.6 Demande de dérogation du CEP Fleurus

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision de ne pas octroyer la dérogation à la joueuse mais préconise que le club introduise un dossier à l'ADEPS, via la direction technique AWBB, afin de solliciter une dérogation aux dispositions décrétales.

14.7 Demande de dérogation du club BC Ciney

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision d'accorder la dérogation au BC Ciney pour autant qu'un minimum de matériel requis pour disputer une rencontre soit présent lors des matches.

14.8 Problématique Palais du midi

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général présentant les modalités d'homologation des terrains au palais du Midi . Les réponses du Conseil d'Administration sont les suivantes :

1. En ce qui concerne l'existence de plusieurs tracés de lignes, bien que le CDA regrette cet état de fait, il considère que cela ne peut pas constituer un obstacle à l'homologation ;
2. En ce qui concerne, la situation des tribunes derrière une ligne du fond, il estime que leur localisation constitue un obstacle à l'homologation et recommande de les faire déplacer lors des matches.

14.9 Application du PC 53 pour les équipes de la Vaillante Jupille

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision relative à l'application du PC 53 suivant laquelle cette disposition ne concerne que les équipes du même matricule, c'est-à-dire, la P2 et la R1, repris dans le matricule 0088 ,la R2 étant reprise sous un autre matricule "bis", le 0088bis.

14.10. Dossier Sitchon BC Eclair

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant son accord pour que le joueur puisse continuer à jouer, mais uniquement en équipe "minimes garçons" au vu des circonstances familiales invoquées.

14.11. Demande de statut d'espoirs sportifs BC Royal 4

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision d'attendre la décision de la commission 14 de la communauté française chargée de statuer.

Par contre, en ce qui concerne la joueuse MUSANOVIC Envera, âgée de 13 ans, qui n'est pas "Espoir sportif", elle n'est pas autorisée à disputer les matchs de "séniores dames". Elle peut cependant évoluer en "cadettes" étant donné son âge qui lui permet de jouer en "minimes" et "cadettes".

14.12 Demande de dérogation Espoirs HAMOIR

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision de demander un complément d'information au club avant toute prise de décision définitive.

5. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

5.1. Demande de dérogation BC Eclair

Le club de BC ECLAIR (0045) demande une dérogation pour la joueuse Jessica COLINET (21/11/1992), qui est "junior" de jouer en équipe "cadettes". Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer de dérogation au club, étant donné que son âge la classe en deuxième année junior.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

5.2. Demande de dérogation Berchem

Le club de Berchem (0252) demande des dérogations pour les joueuses Sophie DEBACKER (21/08/1997), Anaëlle ARKWESI MOBUKA (13/12/1996) et Amitis GOUSHACHI (18/08/1997) pour jouer en équipe P2 dames. Ces 3 joueuses n'ont pas 15 ans et ne sont pas reprises comme élites sportives. Le Conseil d'Administration décide de ne pas octroyer de dérogations mais préconise que le club introduise un dossier à l'ADEPS, via la direction technique AWBB, afin de solliciter les dérogations conformément aux dispositions décrétales.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

5.3. Demande de dérogation CRBB Runners

Le joueur Thami ABIED (05/11/1973) demande une désaffiliation administrative d'ABC ATHLETIC (2646) vers CRBB RUNNERS (0005). Ce joueur a été inscrit sur une feuille de match mais n'a pas joué. A la lettre de demande est joint l'accord du club 2646. Le Conseil d'Administration décide d'octroyer la désaffiliation administrative au joueur concerné à la condition que le CP Bruxelles-Brabant wallon certifie qu'il n'a pas joué auparavant avec ABC ATHLETIC

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

5.4. Réunions décentralisées à Liège

Le Président, A.Kaison et le Secrétaire général seront présents à la réunion du 26/9/2011.

5.5. Nouvelle réglementation chrono 24 sec

Une réunion est prévue le 28 septembre prochain avec les représentants de la VBL pour envisager la prise d'une décision commune. Une note d'information sera publiée ensuite.

5.6. Validité du certificat médical

Suite à la demande d'un club, le Conseil d'Administration signale qu'il n'y a pas d'obligation légale pour le médecin d'avoir un cachet avec ses coordonnées. Il suffit que le médecin soit identifié (N°INAMI et nom du médecin).

Le certificat médical, publié sur le site sera adapté en ce sens.

5.7. Dossier Mukeba

Le Conseil d'Administration rappelle au club le devoir de réserve lors de la transmission d'informations à la presse. Un courrier sera adressé au club.

5.8. Demande de dérogation Espoirs HAMOIR

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire général annonçant la décision de demander un complément d'information au club avant toute prise de décision définitive.

Compte tenu de la réponse du club en date du 07/09/2011 (pas de club "cadettes" dans les environs, et date de naissance de la joueuse -21/12/1995-) les membres du CDA décident :

ESPOIRS HAMOIR 96 prendra contact avec TOUS les clubs de la série pour leur expliquer la situation et leur demander leur accord quant à la participation au championnat "minimes" de la joueuse sous référence. Si un ou des clubs devaient refuser la situation, la joueuse ne serait pas alignée lors des rencontres disputées contre cette ou ces équipes.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

5.9. PC53 – Deux clubs dans une même division

Le Conseil d'Administration signale que si un club aligne deux équipes dans une division mais dans deux séries différentes :

- Le club établit deux listes différentes et les joueurs de la série A ne pourront prester en série B et inversement;
- Cinq joueurs qui n'ont pas atteint l'âge de **21** ans au début de la saison (1^{er} juillet) figurant sur la liste des joueurs de l'équipe d'une division inférieure série A et cinq joueurs qui n'ont pas atteint l'âge de **21** ans au début de la saison (1^{er} juillet) qui figurent sur la liste B, peuvent être alignés dans une seule équipe de la division immédiatement supérieure pour cette équipe.

6. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

6.1. Recours en grâce Vervier, joueur de JS Luttre – CJP Hainaut 143-0910

Le Conseil d'Administration est saisi d'une demande de recours en grâce du joueur Jean-François VERVIER.

A la suite de la demande d'avis formulée par le CDA au CJP concerné, les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer le recours en grâce demandé, celui-ci étant jugé prématuré.

6.2. Recours en grâce Lecomte, joueur du BCCG – CJP Hainaut 013-1011

Le Conseil d'Administration est saisi d'une demande de recours en grâce du Conseil du joueur Axel LECOMTE.

A la suite de la demande d'avis formulée par le CDA au CJP concerné, les membres du Conseil d'Administration décident d'accepter la demande de recours en grâce. La suspension sera levée au 01/10/2011.

6.3. Recours en grâce Ben Dagha, joueur au BBC Eupen – CJP Liège 4021/09-10

Le Conseil d'Administration est saisi d'une demande de recours en grâce du joueur Khalil BEN DAGHA

A la suite de la demande d'avis formulée par le CDA au CJP concerné, les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer le recours en grâce demandé, celui-ci étant jugé prématuré.

6.4. Candidature G Thomsin

Le Conseil d'Administration est saisi d'une candidature au poste de membre du Conseil Judiciaire régional de Monsieur Guy THOMSIN. Avant de prendre position et, en conformité avec les statuts, le CDA attendra l'avis de la commission concernée.

6.5. Nomination ad hoc Mr Collet Hubert

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Hubert COLLET (CJ B.B.W) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 12.09.2011.

6.6. Renomination CJP Namur Mr Meurice

Les membres du Conseil d'Administration confirment la décision de nomination de Monsieur Jacques MEURICE comme membre du CJP de Namur, décision non reprise dans le PV de l'AG du 18/06/2011.

6.7. Rapport d'arbitre - modèle

Le Conseil d'Administration recommande vivement aux arbitres d'utiliser le modèle de " rapport d'arbitre" tel que repris sur le site de l'AWBB.

6.8. Plainte CJP BBW Marcquetecken

Le Conseil d'Administration est saisi d'une plainte émanant du CJP BBW à l'encontre du Président de la BRAB. Le conseil d'administration rappelle que le dossier avait déjà été traité lors de la séance du 14 mars 2011.

Le Président enverra un courrier au CJP.

7. Rapport du secrétaire - général

7.1. Dossier Licence – photos

Le Président et le Secrétaire général se rendront à la Commission pour la Protection de la Vie Privée le 22/09/2011.

Le CDA constate que certains clubs ont plastifié leurs licences. Pour cette saison, les membres du Conseil d'Administration décident que les licences plastifiées seront acceptées. Certaines pistes sont suivies afin d'examiner la possibilité de produire des licences modèle "carte de banque" pour la saison 2012-2013.

7.2. Dossier ARCHIVAGE

Le projet suit son cours. La problématique des bons de commande et des factures "fournisseurs" est réglée. La prochaine étape est l'implémentation du courrier.

8. Rapport du trésorier général

8.1. Situation financière au 15 septembre 2011

Le trésorier général remet les différents tableaux de la situation financière aux membres du CDA et les commente. Il nous rappelle les dates d'échéance des factures. Le CDA accepte la proposition du Trésorier général de fixer l'échéance des factures au 30 septembre 2011.

8.2. Application PJ 65bis rappel aux élèves du CRF

Le CDA prend connaissance de la liste des membres débiteurs. Un courrier sera expédié à chaque membre

9. Dossiers en cours

9.1. Organisation du season opening 24 & 25 septembre 2011

Le calendrier est mis en place. A ce calendrier a été ajouté des matchs "minimes", ainsi que des matchs 3 c 3 grâce au CP BBW qui a délocalisé tous ces matchs à Braine l'Alleud pour cette occasion.

9.2. Projet proclub initié par Infomat

Le CDA prend connaissance du projet mais souhaite résoudre tous les problèmes en suspens avant de prendre position.

9.3. Nouveau projet « merci aux bénévoles »

L'AWBB a reçu un courrier d'Ethias dans lequel il nous annonce le changement de la manière de travailler. Le système qui avait été prévu à l'origine sera remanié.

9.4. Projets pour les 10 ans

Le secrétaire général a transmis un tableau aux membres du CDA qui reprend tous les projets qui avaient été proposés lors de la dernière réunion. La discussion et les commentaires sont reportés à la prochaine réunion.

10. Départements

10.1. Composition des départements 2011 – 2012

Le tableau n'est pas encore complété, en fonction des modifications des fonctions à intervenir. Proposition est faite de le revoir lors de la prochaine réunion.

10.2. Département Egalité des chances

10.2.1. Rapport de la réunion du département égalité des chances du 28 juin 2011

Les membres du CDA ont pris connaissance du rapport du département. Certains points sont discutés et la formulation sera revue.

10.3. Département Championnat

10.3.1. Règlement des play off régionaux R 1 dames

Le texte publié sur le site AWBB ne suscite aucune remarque.

10.3.2. Règlement des play off régionaux R 1 messieurs

Le texte publié sur le site AWBB ne suscite aucune remarque.

10.3.3. Règlement des play off régionaux R 2 dames

Le texte publié sur le site AWBB ne suscite aucune remarque.

10.3.4. Règlement des play off régionaux R 2 messieurs

Le texte publié sur le site AWBB ne suscite aucune remarque.

11. Nouvelles de la FRBB

11.1. AG de la FRBB du 23 juin 2011

Une assemblée générale est programmée le 22 septembre prochain. Le bilan et le budget ont été évoqués lors du dernier Conseil d'Administration. Les comptes FRBB de certains clubs seront soldés et les montants seront ristournés sur l'année 2011. Cette décision aura une répercussion dans le bilan 2011.

11.2. Gestion du département national arbitres (NDR)

Certains problèmes ont été évoqués dans le cadre du fonctionnement du département, notamment en matière de respect des statuts. Un courrier du Conseil d'Administration de la FRBB sera adressé aux membres.

11.3. Composition du département NDR

Le CDA de l'AWBB reste dans l'attente d'une prise de décision en fonction des redistributions des tâches au sein de ce département.

11.4. Désignation des commissaires et visionneurs

Les membres du CDA ont pris connaissance de la proposition du département et acceptent les nominations suivantes :

Commissaires en division 2 : Kugener J, Monsieur J, Moyart JR, Regnier M et Scherpereel B.

Evaluateurs : en division 2 : Monsieur O, Mosciatti R & Regnier M.

en division 3 : Beck L, Lecomte P, Lopez L & Monsieur J.

11.5. Gestion des Young Cats

Rappel du but de la création de cette équipe qui est inscrite pour disputer la Coupe d'Europe: aguerrir les jeunes talents et leur permettre d'acquérir de l'expérience au contact des équipes européennes. Ces jeunes filles feront partie plus tard de nos équipes nationales.

Création d'un comité de 6 personnes pour la gestion journalière de cette équipe :

AWBB : R.Obsomer (sportif), F. Geeroms (financier), A. Degueldre (administrative)

VBL : S. Van Camp (sportif), K. Verspecht (financier), K. Umans (administratif)

STAFF :

Coach : P. Mestdagh (VBL)

Assistant-coach: P. Cornia (AWBB)

Préparateur physique : G. Nicaise (AWBB)

Kiné : C. Coppola (AWBB)

Manager : E. Swaeb (VBL)

Logisticien : K. Schuurmans (VBL)

Les rencontres se dérouleront à Namur (Hall Octave Henri à Saint Servais) en collaboration avec Dexia Namur Capitale. Les rencontres se dérouleront avant celles de Dexia Namur Capitale.

Le conseil d'administration marque son accord sur les modalités de fonctionnement de l'encadrement des Young Cats et sur la nomination des membres AWBB.

11.6. Création du site dédié au basket féminin

Infomat souhaite créer un site permanent exclusivement réservé au basket féminin qui sera alimenté par des journalistes et par tous les clubs. L'intention est d'y collaborer activement.

12. Calendrier des activités

22/9 Le Président & le Secrétaire général : Réunion à la Commission pour la Protection de la Vie Privée.

22/9 : Beez : Le Vice-président : journée d'information sur les assurances et la responsabilité.

24/9 : Trophée des Communes sportives à Wanze.

24 & 25/9 : Tous : Season Opening

2/10 : Conférence AISF à Mons à l'occasion de l'Ethias Trophy

29, 30/9 et 1/10 : Euroleague à Charleroi au Spiroudôme

13. Divers

L. Lopez : Courrier de Mailleux-Comblain du 9 septembre 2011 au département "entraîneurs" toujours sans réponse à ce jour.

J. Ringlet : Explications demandées concernant le fonctionnement du site AWBB. Une insertion des membres ayants-droits de l'AWBB est prévue sur le site.

La réunion se termine à 22 heures 50

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Pierre **DELCHÉF**
Président

Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général